

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2023.09.01_09**

Le 9 janvier deux mil vingt-trois, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Annette BELLANGER - Lina BLANC- Thierry BINET -Corinne BUSALB- Michel CREMONE - Pascal DUMONT -Rémi FERRONT- Bernard FUMEY- Virginie GARDET - Jean-Pierre MARGUERIE- Valérie MATHE - Stéphanie MARTIN - Marino PASQUALON - Nicole RECORDON- François RIEU - Olivier RUFFIER - David TORDJMANN.

Était excusé : André CARRABIN.

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN.

Date de convocation : le 30/12/2022

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Présents : 17

Excusés : 1

Absent : 1

Pouvoirs : 0

Votants : 17

Rapporteur : François RIEU

DÉLIBÉRATION 9 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE : DEMANDE DE SUBVENTION - REMPLACEMENT DE 20 LUMINAIRES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC EXISTANTS PAR DES LAMPES LEDS AUPRÈS DU SDES.

Monsieur le Maire expose que dans le prolongement des travaux de remplacement des luminaires d'éclairage public existants et afin de répondre à la politique « Territoire à Energie Positive » (TEPOS), la commune souhaite continuer le remplacement de ses luminaires d'éclairage public. Ces travaux permettront également à faire baisser la consommation d'électricité de l'éclairage public,

Il est donc proposé le remplacement de 20 nouveaux luminaires existants par la fourniture et la pose de luminaires LEDs.

Monsieur le Maire propose donc de valider le plan de financement suivant et de solliciter une subvention auprès du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES).

PLAN DE FINANCEMENT

Coût du Projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant des dépenses	Nature des recettes	Taux	Montant des recettes
Remplacement de 20 luminaires existants par du LEDS	9 524.00 € HT	Subvention SDES	42 % sur la base de 9 524.00 € HT	4 000.00 €
TOTAL HT	9 524.00 € HT	TOTAL subventions attendues		4 000.00€
TVA	1 904.80 €	Autofinancement de la Commune dont TVA		7 428.80 €
TOTAL TTC	11 428.80 €	TOTAL TTC		11 428.80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

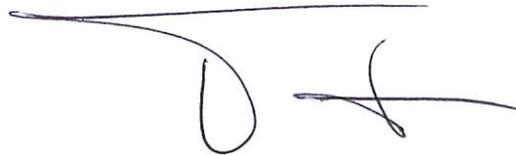
Abstentions	0
Contre	0
Pour	17

- **APPROUVE** le projet « Remplacement de 20 luminaires d'éclairage public existants par des lampes LEDS ».
- **APPROUVE** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de **9 524.00 € HT - 11 428.80 € TTC.**
- **APPROUVE** le plan de financement faisant apparaître les participations financières du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES) et l'autofinancement.
- **DEMANDE** au SDES la subvention la plus élevée possible.
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.
- **SOLLICITE** une dérogation pour la réalisation de ces travaux avant l'obtention de la subvention.
- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux dans un délai d'un an, à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

GRIGNON, le 9 janvier 2023

Le Maire,

François RIEU



Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20230109-2023010909-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/01/2023

Affichage : 09/01/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

